

COMMISSION FRANÇAISE DE LA CULTURE
DE L'AGGLOMÉRATION DE BRUXELLES

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA CHANSON DE LANGUE FRANÇAISE

*Organisé par la Commission française de la Culture
de l'Agglomération de Bruxelles*

*Avec le concours
de l'Agence de Coopération culturelle et technique*

MAISON DE LA FRANCITÉ

1-2 octobre 1979

CARREFOUR INDUSTRIE ET COMMERCE DU DISQUE, POUVOIRS PUBLICS, MEDIA

M. Béchet

Je vous propose de commencer par l'industrie du disque. Y a-t-il eu une communication à ce sujet ?

M. Lange

Dans le travail de recherche qui nous a été confié, à M^{lle} ZUMKIR, à M^{lle} ROBERTI et à moi-même, par l'Institut de Sociologie de l'Université de Liège (cf. communication ZUMKIR, p. 38), nous avons classé la production phonographique en Belgique suivant quatre types : a) la production de filiales de multinationales étrangères à la Belgique (C.B.S., BARCLAY, POLYDOR, EMI...), b) celle des multinationales belges qui vivent essentiellement, non pas de la production belge, mais de leurs rapports privilégiés avec d'autres multinationales étrangères (FONIOR qui a des liens privilégiés avec la production DECCA, le groupe INELCO avec le groupe RCA), c) la production parastatale, tout ce qui se produit soit dans différents services de l'État (le musée de Tervueren qui produit de la musique ethno-africaine, la RTBF ou d'autres organismes du genre) ou alors dans des associations sans but lucratif (Radio-Télé-Culture, le Centre d'Action culturelle de la Communauté d'expression française, Musique en Wallonie) qui sont plus ou moins indépendantes mais subventionnées par le Ministère de la Culture, et d) l'autoproduction à compte d'auteur.

Nous voudrions établir, en fonction de ces quatre catégories, quelles sont les stratégies en vue d'une production qui soit spécifiquement belge. Notre hypothèse est finalement qu'une production belge a d'autant plus de chances d'être promue au niveau international qu'elle se proclame belge. On peut citer évidemment le cas de BREL, de BEAUCARNE ou de BIALEK qui, affirmant leur spécificité belge, ont plus de chances de percer au niveau international que des gens qui cherchent à faire de la bonne chanson française, dans le style St-Germain-des-Prés mais de moins bonne qualité, en n'affirmant pas leur origine, leur terroir.

En ce qui concerne la chanson, je crois qu'on peut caractériser la situation de la Belgique francophone comme subissant une quadruple aliénation linguistique, la première vis-à-vis de l'anglais, la deuxième vis-à-vis de l'entité Benelux (texte d'une publicité du « Billboard Benelux » qui a été distribué au MIDEM de cette année, très éclairant sur l'image que la Belgique peut offrir linguistiquement sur le marché international du disque, probablement écrit par un Néerlandais, à propos des langues qui sont parlées dans le Benelux : « Aussi bien que la langue natale, de nombreux habitants des pays du Benelux étudient les bases élémentaires de trois autres langues modernes, l'anglais,

l'allemand et peut-être avec un moindre intérêt le français (qui est une langue très belle et très musicale mais qui est très difficile à apprendre) ». Il faut ainsi éliminer les quatre millions et demi de francophones dans le Benelux. Voilà la prose du show business beneluxien pour ne pas dire hollandais. Elle recoupe un peu ce que nous avons découvert en faisant des études statistiques sur le marché du disque en Belgique ; on se rend compte qu'en fait l'exportation la plus grande de la production belge se fait vers les Pays-Bas et que, inversement, l'importation en Belgique est une importation anglo-saxonne promue essentiellement en Belgique par l'intermédiaire de la B.R.T. qui, elle, est beaucoup plus sensible aux hit-parades. La troisième aliénation est vis-à-vis du français, disons du français parisien. Il est bien connu qu'en Wallonie on parle un français qui est moins riche, moins vivant, et je crois que pour les auteurs-compositeurs belges d'expression française, c'est un problème de reconnaissance vis-à-vis du centre de consécration que reste Paris. La quatrième aliénation linguistique est vis-à-vis du wallon qui est la langue populaire de notre région. Elle tend à perdre de sa qualité et de sa richesse et elle ne constitue pas une langue qui puisse être comprise dans l'ensemble de la région, d'où la difficulté pour les auteurs de s'exprimer en wallon. Philippe ANCIAUX me disait tout à l'heure : « je cherche à utiliser un wallon qui soit compréhensible dans l'ensemble de la Wallonie mais ce n'est plus un wallon pur. Il y a là une cause de perte de richesse linguistique ».

M. Béchet

Quatre types de productions, quatre types d'aliénation. Cela donne-t-il lieu à des réflexions ?

M. Verhelst

Je voudrais savoir où M. LANGE place les firmes dites « alternatives de production », comme Diffusion Alternative par exemple ?

M. Lange

Dans la catégorie autoproduction. Je mettrais aussi dans cette catégorie les disques qui sont produits par des organisations politiques ou des mouvements politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite. J'ai oublié de citer les petites entreprises belges indépendantes. On pourrait y placer HEBRA BRAUER qui fait des chansons de variétés, le groupe RKM Roland KLUGER en musique qui produit PLASTIC BERTRAND. Ce secteur est relativement dynamique et peut avoir des succès internationaux.

M. Calvet

Je ne voudrais pas interrompre un discours entre Wallons... J'ai l'impression que le débat s'enferme dans quelque chose de très belge et de très francophone à la fois, c'est la notion de belgitude. Il est intéressant de voir apparaître cette notion dans un débat sur la chanson de langue française, à propos de BIALEK, je crois, où de BREL et de